

Stages - Conditions de remboursement

- **ANNULATION PAR LE/LA STAGIAIRE :**
En cas d'annulation/ absence, seule la présentation d'un certificat médical donnera lieu à un remboursement.
Celui-ci interviendra à hauteur de 100% du prix si l'annulation a lieu plus de 3 semaines avant le début du stage et de 50% du prix si l'annulation a lieu dans les 3 semaines précédant le début du stage.
Un stage débuté n'est jamais remboursé.

- **ANNULATION DU STAGE PAR LE DELTA :**
L'annulation d'un stage par le Delta donne droit au remboursement des sommes versées.